

PROCÈS-VERBAUX

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE
M.R.C. DE COATICOOK
LE 6 MAI 2019

Municipalité de Dixville, une session régulière du conseil municipal est tenue le 6 mai 2019 à 19h00 au bureau municipal sis au 251 chemin Parker à Dixville. Sous la présidence de la Mairesse Françoise Bouchard et formant quorum, sont présents les conseillers(ère) :

M. Teddy Chiasson	M. Roger Heath
	M. Fernando Sanchez
M. Sylvain Lavoie	M. Anthony Laroche

Madame la conseillère Danielle Lamontagne est absente.

Sylvain Benoit, Directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte à 19h10 par la Mairesse Françoise Bouchard.

2.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen s'informe de la possibilité de retirer les arbres pris dans le barrage et de casser le béton du barrage afin d'améliorer l'écoulement de l'eau.

Une citoyenne propose de planter des arbres à la station de pompage et au parc municipal.

3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-05-06/1

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

4.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} AVRIL 2019

2019-05-06/2

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Anthony Laroche et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 1^{er} avril 2019.

PROCÈS VERBAUX

5.0 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Fernando Sanchez et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la correspondance du mois d'avril et d'autoriser le secrétaire-trésorier à la déposer aux archives de la municipalité.

6.0 RAPPORTS

6.1 Comités externes :

- 1) MRC : Madame la mairesse Françoise Bouchard fait son rapport.
- 2) Incendies : Monsieur le conseiller Anthony Laroche fait son rapport.
- 3) Régie des déchets : Aucun suivi.
- 4) Sûreté du Québec : Aucun suivi.
- 5) TCCC : Aucun suivi.
- 6) Coopérative de solidarité : Monsieur le conseiller Anthony Laroche fait son rapport.
- 7) Comité Famille-Aîné : Aucun suivi.
- 8) Autres : Aucun suivi.

6.2 Services internes :

- 1) Voirie, aqueduc, égout : L'inspecteur municipal fait son rapport.
- 2) CCU : Aucun suivi
- 3) Loisirs : Monsieur le conseiller Teddy Chiasson fait son rapport.
- 4) Famille-Aîné : rencontre fixée le 27 mai pour la politique familiale et MADA.
- 5) Développement local : Aucun suivi.

6.3 Rapport du Directeur général et suivi des dossiers:

- 6.3.1 Soirée d'information sur la pollution lumineuse
- 6.3.2 Plate-forme Anekdote
- 6.3.3 Sondage lutte à la pauvreté
- 6.3.4 Suivi SAE, piscine, etc.
- 6.3.5 Simulation d'accident de train (sécurité civile)
- 6.3.6 Stratégie d'accueil régional
- 6.3.7 Rapport sur la stratégie d'eau potable 2018
- 6.3.8 Mini-maison : modification au règlement de zonage.

6.4 Rapport de la mairesse : Madame la mairesse fait son rapport.

PROCÈS-VERBAUX

7.0 TRÉSORERIE :

7.1 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

2019-05-06/4

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité que les comptes à payer, présentés par le secrétaire-trésorier dont un certificat de disponibilité de crédit a été émis pour les dépenses encourues, soient payés. Chèques no. 7941 à 7976 inclusivement. Les membres du conseil ont reçu le rapport des comptes à payer et le rapport des salaires versés pour un total de 123 203 \$.

7.2 DÉPÔTS AU CONSEIL

7.2.1 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2018

Le secrétaire-trésorier dépose le rapport financier du vérificateur externe au 31 décembre 2018.

7.3 ENGAGEMENT DE CRÉDIT

7.3.1 CONGRÈS DU CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE

2019-05-06/5

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Anthony Laroche et résolu à l'unanimité d'inscrire la conseillère responsable famille et aîné au congrès du Carrefour action municipale et famille au coût de 305 \$ taxes incluses et de défrayer les frais s'y rattachant.

7.3.2 RÉFECTION DU CHEMIN LALIBERTÉ 2019

2019-05-06/6

ATTENDU QUE la municipalité a reçu la confirmation d'une aide financière de 50% des dépenses du projet de rechargement granulaire du chemin Laliberté, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale;

ATTENDU QUE la municipalité a adopté un règlement de gestion contractuelle lui permettant de donner des contrats de gré à gré de moins de 101 100\$;

ATTENDU QUE la municipalité a fait des demandes de prix auprès de divers fournisseurs pour l'achat de matériel et la fourniture d'équipements et de machineries ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Lavoie et résolu à l'unanimité :

- De faire l'achat d'environ 5 200 tonnes de gravier Mg20b et d'environ 1 000 tonnes de gravier 0-2½ de Couillard construction au prix de 11,70\$/T pour le Mg20b et de 6,40\$/T pour le 0-2½. Le transport des matériaux granulaires sera réparti entre divers entrepreneurs selon la liste des prix, les besoins et la disponibilité des transporteurs ;
- D'octroyer un budget d'environ 20 000 \$ pour l'achat de membrane géotextile ;
- D'allouer un budget d'environ 40 000 \$ pour la réfection des fossés (la pelle mécanique et les camions seront engagés au

PROCÈS VERBAUX

taux horaire selon les listes de prix pour la durée des travaux) ;

- D'engager une niveleuse à taux horaire selon la liste des prix et la disponibilité, pour le nivelage du matériel ;
- D'engager un laboratoire pour effectuer les tests de granulométrie ;
- Que la partie des dépenses à la charge de la municipalité soit payée par le surplus accumulé non affecté, pour un montant maximum de 85 000\$.

7.3.3 SOUSSION POUR MESURE DES BOUES À L'USINE D'ÉPURATION

2019-05-06/7

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des prix pour la mesure des boues de l'usine d'épuration ;

ATTENDU QUE la municipalité doit effectuer la mesure des boues au courant de l'année 2019 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission d'AVIZO au montant de 3 037 \$ plus les taxes applicables pour effectuer la mesure des boues, tel que prévu dans l'offre de service.

7.3.4 TOURNOI DE GOLF DE LA MRC DE COATICOOK AU PROFIT DE LA FÊTE DE LA FAMILLE

2019-05-06/8

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité d'inscrire une équipe de quatre personnes au tournoi de golf de la MRC de Coaticook et d'inscrire la mairesse au souper du Tournoi de golf.

8.0 RÉSOLUTIONS

8.1 POLITIQUE CONCERNANT LA RÉCEPTION ET LE TRAITEMENT DES PLAINTES À L'ÉGARD DU PROCESSUS DE DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES ET AVIS D'INTENTION DE LA MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE

2019-05-06/9

ATTENDU l'entrée en vigueur, le 25 mai 2019, des dispositions de la *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* (L.R.Q., c. A-33.2.1) (ci-après LAMP ou la Loi) qui obligent les organismes municipaux à se doter d'une procédure de traitement des plaintes qu'ils recevront à l'égard de leurs processus de demandes de soumissions publiques et de leurs avis d'intention de conclure un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique;

ATTENDU QUE les plaintes admissibles concerneront uniquement l'une ou l'autre des situations visées par la Loi, soit la demande de soumissions publique ou l'avis d'intention d'octroyer un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique pour les contrats dont la valeur est de, minimalement, 101 100 \$;

PROCÈS-VERBAUX

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Fernando Sanchez et résolu à l'unanimité d'adopter la : « *Politique concernant la réception et le traitement des plaintes à l'égard du processus de demandes de soumissions publiques et avis d'intention de la municipalité de Dixville* », tel que présentée.

8.2 CONFIRMATION DE LA DÉLÉGATION DES COMPÉTENCES CONCERNANT LA GESTION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DANS LE CADRE DES MODIFICATIONS DU PORTAIL GMR

2019-05-06/10

ATTENDU que le portail GMR pour la transmission des données de la collecte sélective des matières recyclables aux fins de la compensation 2019 a été modifié par Recyc-Québec ;

ATTENDU que le portail ouvrira prochainement et que le dépôt d'une résolution faisant état des compétences de la municipalité (locale ou régionale) sera requise afin d'accéder au portail ;

ATTENDU que les municipalités de Barnston-Ouest, Dixville, East Hereford, Martinville, Saint-Herménégilde, Saint-Malo, Canton de Saint-Venant-de-Paquette, Sainte-Edwidge de Clifton, Stanstead-Est et Waterville ont conclu avec la MRC de Coaticook une entente portant sur la gestion de la collecte sélective sur le territoire de la MRC en vertu des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) et 468 et suivants de la *Loi sur les Cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) ;

ATTENDU que cette entente habilite la MRC de Coaticook à retenir les services d'un entrepreneur pour la cueillette et le transport vers le centre de tri des matières recyclables pour le territoire rural de la MRC et faire la gestion ce service ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a pleine compétence pour la collecte et le transport (CT) des matières recyclables pour les municipalités de Barnston-Ouest, Dixville, East Hereford, Martinville, Saint-Herménégilde, Saint-Malo, Canton de Saint-Venant-de-Paquette, Sainte-Edwidge de Clifton, Stanstead-Est et Waterville ;

ATTENDU que, de plus, l'ensemble des municipalités de la MRC (Barnston-Ouest, Coaticook, Compton, Dixville, East Hereford, Martinville, Saint-Herménégilde, Saint-Malo, Canton de Saint-Venant-de-Paquette, Sainte-Edwidge de Clifton, Stanstead-Est et Waterville) ont conclu avec la MRC de Coaticook une entente portant sur la gestion de la collecte sélective sur le territoire de la MRC en regard de l'exploitation du centre de tri et de récupération de la région sherbrookoise en vertu des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) et 468 et suivants de la *Loi sur les Cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) ;

ATTENDU que cette entente habilite la MRC de Coaticook à exploiter, en commun avec d'autres MRC, un centre de tri et de récupération de la région sherbrookoise (connu comme Récup-Estrie) ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a pleine compétence pour le tri et le conditionnement (TC) des matières recyclables pour l'ensemble des municipalités locales (Barnston-Ouest, Coaticook, Compton, Dixville, East Hereford, Martinville, Saint-Herménégilde, Saint-Malo, Canton de Saint-Venant-de-Paquette, Sainte-Edwidge de Clifton, Stanstead-Est et

PROCÈS VERBAUX



Waterville) ;

ATTENDU que, de plus, les municipalités de la MRC (Barnston-Ouest, Compton, Dixville, East Hereford, Martinville, Saint-Herménégilde, Saint-Malo, Canton de Saint-Venant-de-Paquette, Sainte-Edwidge de Clifton, Stanstead-Est et Waterville) ont conclu avec la MRC de Coaticook une entente portant sur la cueillette, le transport et la récupération des plastiques agricoles en vertu des mêmes articles de lois ;

ATTENDU que cette entente habilite la MRC de Coaticook à retenir les services d'un entrepreneur pour la cueillette, le transport et la récupération des plastiques agricoles utilisés par les agriculteurs pour l'emballage de leur foin et faire la gestion ce service ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a pleine compétence pour la collecte, le transport, le tri et le conditionnement (CTTC) des plastiques agricoles pour les municipalités locales de Barnston-Ouest, Compton, Dixville, East Hereford, Martinville, Saint-Herménégilde, Saint-Malo, Canton de Saint-Venant-de-Paquette, Sainte-Edwidge de Clifton, Stanstead-Est et Waterville ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité :

- de confirmer à Recyc-Québec les compétences de la MRC de Coaticook, telles que décrites dans le préambule de la présente résolution afin de pouvoir accéder au nouveau portail GMR de Recyc-Québec pour la transmission des données de la collecte sélective des matières recyclables aux fins de la compensation 2019;
- de transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de Coaticook.

8.3 RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ MILIEU DE VIE

Reporté.

8.4 NOMINATION DES RUES DES POMMIERS ET DES CERISIERS

ATTENDU QUE les rues du nouveau développement sont désormais construites ou en construction ;

ATTENDU QUE de nouvelles résidences y seront bientôt construites et qu'il y a lieu de nommer les rues ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Fernando Sanchez et résolu à l'unanimité :

- De nommer les rues de la façon suivante :
 - Rue des Pommiers pour la rue projetée 1 (selon le Plan des rues du 6 mai 2019)
 - Rue des Cerisiers pour la rue projetée 2 (selon le Plan des rues du 6 mai 2019)
- De faire la demande auprès de la Commission de la toponymie afin que celles-ci soient reconnues officiellement.

PROCÈS-VERBAUX

2019-05-06/12

8.5 AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - MATRICULE # 0492-86-3496

ATTENDU QUE le propriétaire du matricule 0492-89-3496 a fait une demande d'occupation du domaine public concernant le lot 5 792 890 ;

ATTENDU QUE la présente demande respecte le règlement numéro 134 relatif à l'occupation du domaine public de la municipalité de Dixville ;

ATTENDU QUE la présente résolution annule la résolution 2014-07-07/114 qui avait été accordé à l'ancien propriétaire ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Fernando Sanchez et résolu à l'unanimité :

- D'autoriser l'occupation du domaine public, à savoir du lot 5 792 890, au propriétaire du matricule 0492-86-3496, qui devient titulaire de cette autorisation aux conditions prévues à l'entente qui devra obligatoirement être signée par les deux parties ;
- D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité la présente entente ;
- D'inscrire la présente entente au Registre des autorisations, ainsi que d'indiquer la fin de l'entente antérieure à ce même registre.

9.0 ADOPTION DE RÈGLEMENT

Aucun règlement.

10.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

PROCÈS VERBAUX



11.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2019-05-06/13

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité de lever la présente session du conseil à 22h10.

Secrétaire-trésorier

Mairesse

Je, Françoise Bouchard, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.